



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illiez, le 25 janvier 2019

# A V I S

## Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illiez porte à la connaissance du public que **M. Jean-Pierre MELLY**, Chemin de la Montagne 1, 1897 Le Bouveret, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	:	Bâtiment sur parcelle n° 1394, PPE n° 3584, au lieu-dit « Crosez »
Enseigne	:	<b>Caveau Corinne et Alain Rey-Bellet</b>
Prestations	:	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	08h00 – 24h00
Début de l'activité	:	de suite

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE**